DEPARTEMENT DES HAUTES ALPESARRONDISSEMENT DE GAP CANTON D'EMBRUN

| Publication effectuée |
|-----------------------|
| le |
| Le Maire, |
| Pierre VOLLAIRE |

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-070 SEANCE du 10 octobre 2022 Convoqué le 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15 Membres présents : 08

Résultat du vote : Votants : 12 Pour : 12 Contre : 00 Abstentions : 00 <u>Présents</u>: Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL

Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents: Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, M. MEGARNI

Stéphane

<u>Pouvoirs</u>: Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal. M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX

Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

STATION EXPERIENTIELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT DE L'ETAT

Vu le projet de station expérientielle de la Commune des Orres, présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération, et la présentation faite en séance,

Vu le besoin de financement identifié pour la réalisation de la première phase du projet – le Pôle Sports Innovation – et en particulier pour les aménagements et acquisitions d'équipements à installer dans ce bâtiment.

Considérant que ce projet répond pleinement aux trois axes du plan « Avenir Montagnes Investissement » :

- Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles
- Permettre d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »

Par ses effets attendus sur le développement local, en créant un équipement touristique et sportif emblématique, écologiquement vertueux et à dimension suprarégionale, modèle de la transition des stations de montagne vers une attractivité 4 saisons ;

Considérant que le montant total de ce projet s'élève à 2 050 500 € HT,

Vu le plan de financement ci-dessous :

| FINANCEUR | Montant (€ HT) | % |
|---|----------------|-------|
| Etat – Plan Avenir Montagnes Investissement | 800 000 € | 39 % |
| Région PACA – Contrat de stations 2030 | 800 000 € | 39 % |
| Commune des Orres (autofinancement) | 450 500 € | 22 % |
| TOTAL | 2 050 500 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture 005-210500989-20221010-2022-070-DE Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022

- > APPROUVE la présentation du projet de la station expérientielle ;
- > APPROUVE le plan de financement ci-dessus de la dépense subventionnable ;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan Avenir Montagnes Investissement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre VOLLAIRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).